

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF62

présenté par

M. Charles de Courson, M. Ledoux, M. Philippe Vigier et Mme Magnier

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer la hausse de la CSG qui n'est pas compensée pour la totalité des catégories socioprofessionnelles et de la remplacer par une hausse de la TVA.